# COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS)

#### L'OBJECTIF

Les dispositions du PLUi HD visent à mettre en œuvre les objectifs de la transition environnementale définis dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et à faire face aux défis du changement climatique à travers 5 axes structurants:

- les mobilités agiles et durables,
- un bâti performant, sain et agréable,
- doubler la production d'énergies renouvelables,
- replacer la végétation au centre de l'aménagement du territoire,
- valoriser les richesses du territoire.

Dans ce cadre, le PLUi HD impose un Coefficient de Biotope par Surface, dit CBS. Ce CBS permet de s'assurer de la qualité environnementale d'un projet en réponse à plusieurs objectifs:

- améliorer le microclimat et l'hygiène atmosphé-
- développer les fonctions naturelles des sols,
- infiltrer les eaux pluviales et alimenter la nappe phréatique,
- créer et revaloriser l'espace vital pour la faune et la flore.

Le CBS se définit comme la proportion entre la surface éco-aménageable (végétalisée ou favorable à l'écosystème) du projet et la surface de l'unité foncière du projet. Des pondérations en fonction des types de surface sont appliquées.

#### LA RÈGLE

Le Règlement écrit du PLUi HD définit le CBS (dans les dispositions générales) et fixe une obligation de répondre à une part de surface éco-aménageable pour chaque projet. (article 6)

Le règlement fixe un CBS différent en fonction de chacune de ces zones afin d'être adapté aux morphologies urbaines du territoire.

## LES PROJETS CONCERNÉS PAR CES DISPOSITIONS

Cette disposition s'applique à tous les projets de construction et/ou d'aménagement, qu'ils soient ou non soumis à autorisation d'urbanisme.

Des exceptions sont prévues en fonction des zones : se référer aux réglements de secteurs.

## LA PROCEDURE À SUIVRE DANS LE DOSSIER D'AUTORISATION **D'URBANISME**

Le pétitionnaire doit démontrer, dans le dossier d'autorisation d'urbanisme, que le Coefficient de Biotope par Surface fixé par le PLUi HD est respecté.

Pour cela, il fournit l'attestation de calcul du CBS, selon le modèle établi en pièce jointe, ainsi qu'un plan de masse du projet représentant les différents types de surface.

## **LES LIENS UTILES**

Les pétitionnaires peuvent obtenir des renseignements complémentaires sur ces dispositions :

- dans le règlement du PLUi HD consultable sur le site de l'agglomération : grandchambery.fr
- sur le site internet de l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME), à l'adresse suivante:

multimedia.ademe.fr

#### **GLOSSAIRE**

- CBS: Coefficient de Biotope par Surface.
- PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial.



#### **COEFFICIENT DE BIOTOPE** PAR SURFACE (CBS)

### CALCULER LE COEFFICIENT **DE BIOTOPE PAR SURFACE**

Le calcul se déroule en 2 étapes : le calcul de la surface éco-aménageable puis le calcul du CBS.

#### 1 - CALCUL DE LA SURFACE ÉCO-AMÉNAGEABLE :

Surface éco-aménageable = (m<sup>2</sup>)

somme de chaque type de surface en m² son facteur de pondération

Chaque type de surface est multiplié par un facteur de pondération qui définit son potentiel selon le tableau suivant:

# Facteur de

1 SURFACES IMPERMÉABLES	Facteur de pondération
Revêtement imperméable pour l'air et l'eau sans végéta tion. Exemples : espaces bétonnés, enrobés, toitures	0
2 SURFACES SEMI-PERMÉABLES	
Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltratior d'eau de pluie. Exemples : dalles-gazon, caillebotis-gazon, pavés drainants, structures alvéolaires en PVC avec gravillons	- 0,3
3 FACADE VEGETALISEE >10M Végétalisation des murs sur une hauteur de 10 m mini	Hors UCA 0,2
mum par des plantes grimpantes implantées dans ur sol naturel.	
4 ESPACES VERTS SUR DALLE ≤ 50 cm	
Espaces verts sur dalle avec une épaisseur de substrainférieure à 50 cm.	t <b>0,5</b>
5 ESPACES VERTS SUR DALLE > 50 cm Espaces verts sur dalle avec une épaisseur de terre vé gétale supérieure à 50 cm.	0,7
6 TOITURES VÉGÉTALISÉES ≤ 50 cm	
Toitures végétalisées avec une épaisseur de substrainférieure à 50 cm.	0,5
7 TOITURES VÉGÉTALISÉES > 50 cm	
Toitures végétalisées avec une épaisseur de terre végé tale supérieure à 50 cm.	- 0,7
8 ESPACES VERTS DE PLEINE TERRE	
Espaces perméables et végétalisés qui sur une profon deur de 3 m à compter de sa surface, ne comporten que le passage éventuel de réseaux.	
9 ESPACES VERTS DE PLEINE TERRE ARBORÉS Espaces perméables et végétalisés qui sur une profon- deur de 3m à compter de sa surface, ne comportent que le passage éventuel de réseaux avec arbres de haute tige associés d'arbustes et/ou strate herbacée à raison d'un arbre pour 100m²	12

#### 2 - CALCUL DU CBS:

surface éco-aménageable CBS(%) =surface de l'unité foncière

## À NOTER

Lorsqu'une unité foncière intègre plusieurs zones du PLUi HD, les surfaces éco-aménageables sont à calculer zone par zone.

Dans les opérations d'aménagement d'ensemble, le calcul du coefficient de biotope doit se faire à l'échelle du projet.

#### **EXEMPLE:**

Projet situé sur une unité foncière de 500 m².

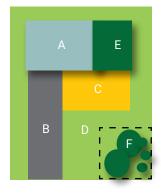
- Emprise au sol de la construction : 150 m² (A + E) :
- Dont 50 m² de toiture végétalisée (E)
- Espaces libres : 350 m² (B + C + D + F) : Dont 90 m² d'enrobé (B)
- Dont 80 m² de pavés drainants (C)
- Dont 130 m² d'espace vert de pleine terre (D)
- Dont 50 m² d'espace de pleine terre arboré (F)

## Calcul de la surface éco-aménageable :

- Surface imperméable de la construction (A):  $100 \times 0 = 0$
- Toiture végétalisée avec épaisseur de terre végétale supérieure à 50 cm (E) : 50 X 0,7 = 35
- Surface d'enrobé (B): 90 x 0 = 0
- Surface de pavés drainants (C): 80 X 0,3 = 24
- Espaces verts de pleine terre (D):130 X 1 = 130
- Espaces verts de pleine terre arborés (F) = 50 X 1,2 = 60

Total de la surface éco-aménageable = 0 + 35 + 0 + 24 + 130 + 60= 249 m<sup>2</sup>

Calcul du CBS : 249/ 500 = 49,8 % Le CBS de cet exemple est donc de 49,8%





# ATTESTATION DE CALCUL DU COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS) DU PLUI HD DE GRAND CHAMBÉRY

ATTESTATION DU PÉTITIONNAIRE A JOINDRE A L'AUTORISATION D'URBANISME

Je soussigné (e)	Nom:
	Prénom :
	Siret:
	Adresse du projet de construction :

CALCUL DU COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS)				
Surface de l'unité foncière (A)	m²			
Types de surface	Surface (B)	Facteur de pondération (C)	Surface éco-aménagée (B x C)	
Surfaces imperméables	m²	0	m²	
Surfaces semi-perméables	m²	0,3	m²	
Façade végétalisée >10m (hors UCA)	m²	0,2	m²	
Façade végétalisée >10m (en UCA)	m²	0,5	m²	
Espaces verts sur dalle ≤ 50 cm	m²	0,5	m²	
Espaces verts sur dalle > 50 cm	m²	0,7	m²	
Toitures végétalisées ≤50 cm	m²	0,5	m²	
Toitures végétalisées > 50 cm	m²	0,7	m²	
Espaces verts de pleine terre	m²	1	m²	
Espaces verts de pleine terre associés d'arbres et autres strates végtéales	m²	1,2	m²	
Surface éco-aménagée totale (D)			m²	
COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS) (D/A)			%	

## **ATTESTE SUR L'HONNEUR:**

que les travaux qui vont être réalisés respectent le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) calculé ci-dessus.

Signature

Fait à

Le.

La présente attestation est accompagnée d'un plan de masse du projet représentant les différents types de surface.



